



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	26	5	4

Affichage : 11 juillet 2020

Secrétaire de séance : Maryvonne ROUX

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Ville de Vierzon, légalement convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni en séance publique, salle Madeleine Sologne, sous la présidence de M. Nicolas SANSU, Maire.

20/198 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Vu la délibération n° 20/94 en date du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire, pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

20/193 - Foncier – Terrain communal situé à l'Abricot – Location temporaire à Monsieur LAUGERAT Jerry

20/194 - Foncier – Terrain communal situé à l'Abricot – Location temporaire à Monsieur BERNAT Jean-Pierre

20/195 – Direction Générale – Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) pour le fonctionnement de la Micro-Folie – Exercices 2020-2026)

20/196 – Assemblées - Désignation du remplaçant de Monsieur F. MICHOUX pour les élections sénatoriales

20/197 – Assemblées - Désignation du remplaçant de Monsieur P. FOURNIÉ pour les élections sénatoriales

Séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020

et la liste des marchés ci-dessous annexée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Nicolas SANSU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	26	5	4

Affichage : 11 juillet 2020

Secrétaire de séance : Maryvonne ROUX

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Ville de Vierzon, légalement convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni en séance publique, salle Madeleine Sologne, sous la présidence de M. Nicolas SANSU, Maire.

**20/199 - ASSEMBLÉES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET LEURS SUPPLÉANTS POUR
ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX**

Le Maire

Vu le code électoral et notamment ses articles L 280 à L293 et suivants, LO 555 et 556, R 130-1 à 148, R 271, R 27-1, R 274 à R 276, R 333, R 344,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2113-1 et suivants, L2121-14 à 2121-18, L2121-26 et L2122-17.

Vu le Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Considérant que les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le 27 septembre 2020 afin de procéder au renouvellement des mandats de sénateurs dans les départements de la série 2, dont fait partie le Département du Cher,

Considérant que le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 fixe au 10 juillet 2020 la date de réunion des conseils municipaux afin qu'ils procèdent à la désignation de leurs délégués et de leurs suppléants,

Considérant encore que l'article L285 du Code électoral prévoit que dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit,

Qu'il en découle que les listes de candidatures ne pourront alors comprendre, pour la Ville de VIERZON, que des candidats aux fonctions de suppléants,

Séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Considérant que l'article L286 du Code électoral prévoit que le nombre de suppléants est de 3 quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à 5 et que ce nombre est augmenté de 1 par tranche de 5 délégués titulaires ou par fraction de 5 délégués titulaires; que le nombre de suppléants pour la Ville de VIERZON est donc fixé à 9 suppléants,

Considérant que le scrutin est un scrutin de liste, selon système de représentation à la proportionnelle à la plus forte moyenne,

Considérant que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée au maire jusqu'à l'ouverture du scrutin,

Considérant que l'article R133 du Code électoral prévoit que le scrutin a lieu à bulletin secret,

Considérant qu'en date du 6 juillet 2020, Monsieur le Maire a désigné, pour remplacer Monsieur Franck MICHOUX et Monsieur Philippe FOURNIÉ dans leur fonction de délégué de droit du Conseil municipal, respectivement Monsieur Alain SPAULT et Monsieur Eddy SCOETTEL, qui remplissent toutes les conditions requises pour cette substitution,

Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Président
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

26 voix Pour : M. SANSU, Mme GAUCHER, M. MICHOUX, Mme ROUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, Mme MION, M. MOUAMIR, Mme MORÈVE, M. KIM, Mme SOCHARD, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. RENÉ, Mme MILLÉRIOUX, Mme DADSI, M. DUMON, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, M. JACQUET, Mme TAIRET, M. DUPIN, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, , M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LÉCHELON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme DADSI).

4 absents : Mme BIAVA-MARTINETTO, M. AZZOUZ, Mme CHARMONT, M. GODARD,

- désigner en qualité de délégués titulaires de droit du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L285 du Code électoral :

- Monsieur Nicolas SANSU
- Madame Jill GAUCHER
- Monsieur Alain SPAULT
- Madame Maryvonne ROUX
- Monsieur Eddy SCOETTEL
- Madame Mélanie CHAUVET
- Monsieur Toufik DRIF
- Madame Solange MION
- Monsieur Zakaria MOUAMIR
- Madame Sabine MORÈVE
- Monsieur Wendelin KIM

Séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020

- Madame Djamila KAOUES
- Monsieur Thibault LHONNEUR
- Madame Corinne SOCHARD
- Monsieur Jean-Claude LÉCHELON
- Madame Corinne OLLIVIER
- Monsieur Boris RENÉ
- Madame Céline MILLÉRIOUX
- Monsieur Fabien BERNAGOUT
- Madame Hayate DADSI
- Monsieur François DUMON
- Madame Sophie PIÉTU-AGEORGES
- Monsieur Haydar AAD
- Madame Monique RENARD
- Monsieur Kevin JACQUET
- Madame Ophélie TAIRET
- Monsieur Frédéric DUPIN
- Madame Aude BIAVA-MARTINETTO
- Monsieur Laurent DESNOUES
- Madame Cécile CHANGEUX
- Monsieur Samir AZZOUZ
- Madame Caroline CHARMONT
- Monsieur Yann GODARD
- Monsieur Laurent LATESSA
- Madame Mary-Claude GRISON

- Procéder au vote pour désigner en qualité de délégués suppléants des délégués du conseil municipal les personnes dont les noms figurent sur les listes présentées par le groupe majoritaire et le groupe de l'opposition, élues à bulletin secret par les membres du conseil municipal, selon le principe de la majorité proportionnelle à la plus forte moyenne,

Liste présentée par la Majorité municipale :

- Monsieur Alain AZAM
- Madame Marie-Hélène BODIN
- Monsieur Salvatore CRINI
- Madame Edwige SALLÉ
- Monsieur Yvon ROBLIN
- Madame Micheline TULARD
- Monsieur Nicolas KRAWIAK
- Madame Dany LIMOUSIN
- Monsieur Jean-Pierre BAMBIER

Liste « Les Vierzonnais libres » présentée par l'opposition :

- Madame Aurore WROBLEWSKI
- Monsieur Philippe BEAUDEREAU

Résultat du premier tour de scrutin :

Séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	30
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) :	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16

Nombre de suffrages exprimés pour la liste de la Majorité Municipale :	27
Nombre de suffrages exprimés pour la liste « Les Vierzonnais libres » :	3

Sont désignés délégués suppléants les neuf personnes présentées par la majorité municipale :

- Monsieur Alain AZAM
- Madame Marie-Hélène BODIN
- Monsieur Salvatore CRINI
- Madame Edwige SALLÉ
- Monsieur Yvon ROBLIN
- Madame Micheline TULARD
- Monsieur Nicolas KRAWIAK
- Madame Dany LIMOUSIN
- *Monsieur Jean-Pierre BAMBIER*

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Nicolas SANSU